L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 20 JUIN 1869. 42e année—Vol. XLII.

DUFOUR & LIMET,

NOUVELLE-ORLEANS:
DIMANCHE MATIN, 20 JUIN.
ENTRE LA SEMAINE DE DEMAIN LUNDI.

Pour les détails: voir aux annonces.

Portefeuille, à la Bourse des Négociants et des Encaissements, rue Royale, à midi, tous les droits, titres et intérêts, à un jugement rendu à la Quatrième Cour de District, de la somme de $274. De plus, tous les droits et intérêts contrat pour Bailler en canal sur Nouvelle-Orléans. De plus, à 10 heures, une maisonette Chapelle & Cie, rue Tchoupitoulas, entre Poydras et Lafayette, un admirable en cuivre et soi-disant neuf.

Par Lewis Born & Bro., aux Nos 23 de la rue des Magasins et 26 de la rue Gravier—Bottes, souliers et brodequins.

Par Hoffman, Merkt & Co., au No 26 de la rue de Canal—marchandises cochon, linguerie et chemises de dentelles.

Par J. Déjean, Jr., au No 108 de la rue Gravier—magnifiques meubles.

☞ Achetez vos cigares et cigarettes chez M. Ernest Turpin, 82 Vieille-Levée.

ESSAYEZ LES CIGARES DE GEORGE ALCES,
185.....Rue des Remparts.....186

ATTENTION!

☞ Les ventes à l'amiable demeurent pour le district comprenant:

1: A 10 heures A. M. aux entrepôts de J. H. Oglesby & Co rue Tchoupitoulas entre celles Poydras et La Fayette, Premier District, un alambic en cuivre avec ses accessoires.

2: A midi, à la Bourse des Négociants et des Encaissements rue Royale, un certain contrat pour Bailler en canal et un jugement pour la somme de $386 avec intérêts etc.

Pour le détail et les conditions, voir aux annonces.

ATTENTION:

☞ La Bastil vendra lundi, 28 du courant, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encaissements, rue Royale, un petit cottage, confortable, situé au No 201 de Chemin du Bayou, encoignure de la rue White, avec deux lots de terre. La maison contient trois chambres dans l'habitation principale, cuisine et dépendances, puits et citerne, grille, etc. La maison est en bon état et bien ventilée, de construction moderne et presque neuve; elle est située sur la partie la plus élevée des terres de la ville, et sur le bord de deux lignes de chemins de fer, et est généralement très-saine qui convient à une petite famille. On peut l'examiner en se présentant sur les lieux.

☞ M. J. Déjean Jr., recommande l'attention du public sur une des plus grandes ventes de la saison, qui doit avoir lieu lundi, à 11 heures du matin, dans la nouvelle salle d'encan. La vente consistera en meubles, provenant d'une maison de résidence de première classe, qui ont été envoyés chez lui pour la facilité des enchères. La vente est positive et sans réserve. Pour plus amples renseignements, voir l'annonce.

CE QUE COUTE L'INEPTIE ADMINISTRATIVE.

Si l'on eut en en 1860 que la guerre, résultat de la séparation, exigerait pas de déboursés, et que, tout en ignorant le dénouement de cette guerre, on eut en que la paix serait ce qu'elle a été, dépendiense, coûteuse, ruineuse, cartes, chacun se fut récrié contre la perspective d'un pareil désastre et personne n'eut osé manifester un désir de séparation. C'est pourtant ce qui est arrivé. La guerre s'est faite; elle s'est soutenue d'elle-même, et d'elle-même elle n'a rien coûté. De tous les fardeaux dont nous supportons le poids aujourd'hui, il n'y en a pas un seul qui puisse être attribué à la guerre même, excepté peut-être la Revenu que nous payons aux Etats-Unis. Si donc la guerre nous fait payer quelque chose, c'est la guerre que les autres nous ont faite, et non la guerre que nous avons faite aux autres. Nos propres frais ont disparu dans la débacle, et ce sont les frais de la guerre faite par le plus fort que nos payons consciencieusement avec lui.

Quelconque lirait ces lignes, sans en avoir davantage, après avoir pris quelque peu d'avoir et qui vaincu et généreux et nous dirait peut-être: la part de frais que vous supportez n'équivaut pas à la moitié des frais que vous avez fait vous-mêmes et dont le plus fort vous a libéré par: unique effet de sa force. Ayant été vaincus, vous eussiez pu avoir à payer et vos propres frais et les frais des autres, tandis qu'en l'état vous concourez seulement au payement des frais que vous avez occasionnés à l'ennemi.

Et ces remarques seraient vraies. Les charges fiscales qui viennent de la guerre, ne sont autres que les charges qui pèsent sur tous les Etats-Unis. Nous ne payons rien de ce que les Etats-Unis ne payent et toute loi de finance du Congrès les frappe comme nous. C'est égard, l'ordre de chose nouveau est équitable. Il n'en est plus de même de cela, dit partial contre lui-même, car il existe aux Etats-Unis une taxe directe que nous ne payons pas et que payent tous les Etats qui nous ont fait la guerre. Il est vrai que cette exemption qui date déjà de trois années, peut cesser d'un jour à l'autre, mais elle subsiste en ce moment et suffit pour donner lieu à cette remarque que dans la répartition des charges fiscales, qui sont le fait du gouvernement général les conséquences de la guerre, le Sud a été favorisé. Voilà un gros mot et que nos lecteurs seront étonnés de trouver là, mais qu'ils voudront bient nous lire jusqu'au bout et ils verront que ce mot n'a rien de importanse et que le plus fort nous fait payer en monnaie fort chère nos fiscales revenus.

En effet, ce que nous ne payons pas d'un côté nous le payons de l'autre, et nos produits, dont la masse est fort réduite, payent pour nous. Nous supportons encore des charges dont nous ne nous écrasent et dont le Nord tire profit. C'est un impôt qui ne peut s'évaluer en chiffres exacts qui se fait démontrer sentir dans le mouvement du commerce. Les ports du Sud sont déserts, des bassins sont inoccupés et des rades pourrissent sans utilité. Des droits de douane équivalant à des droits prohibitifs causent que langueur très sensibale à une décadence sans remède. Ce que nous payons de cette manière est incalculable et s'est autant de bénéfice pour le Nord. Les produits dont nous parlions plus haut et dont la masse est si fort réduite, enfanent à peine à nos besoins d'échange, et nous n'échangeons plus qu'avec les Etats du Nord protégés par les douanes contre l'étranger. Le Nord retrouve donc par ce moyen et au centuple les grâces qu'il semble nous faire dans la répartition des charges fiscales. Telle est la justice du plus fort.

Encore, si le plus fort se bornait à ces injustes commerciales: si dans, et empiriquement qu'il les usant, on les avait certainement comprises dans l'attente d'un changement possible aisou prochain. Mais le plus fort nous oppprime d'une autre manière. Il nous impose des représentants congressionnels, des représentants législatifs, des juges, des conseillers municipaux et des officiers publics de sa façon. Or, de toutes les calamités, c'est là la plus grande. Il nous impose pour législateurs des hommes auxquels la nature elle même a refusé le sentiment de la raison, et chez lesquels l'éducation n'a pu développer le peu de faculté que la nature leur a dénier. Sous ce point de vue, le plus fort est envers nous d'autant plus perverse et d'autant plus coupable que les êtres dont nous parlons ne dépendent pas tout ce qu'on leur a donné. La nature seule était responsable de leur infériorité individuelle, car ils n'y pensaient guère, et si, maintenant, ils se montrent inquiets et exigeants, c'est qu'on leur a systématiquement appris à se plaindre et à demander toujours davantage.

Que ne demandent ils pas encore aujourd'hui? Ils demandent tant que leurs plus dévoués amis en sont saisis de surprise. Qu'on nous permette à ce propos de rappeler un fait qui a passé trop inaperçu dans le brouhaha de nos scandales judiciaires. Le comité investigateur de l'époque pour les élections de la Louisiane demandait à un homme éminent de la paroisse de Rapides, appelé comme témoin, la raison qui avait si bien décigné les nègres de soldats démocratiques quatre d'entre eux nommés qui avait voté pour le général Grant. La réponse fut que les nègres ayant reçu la promesse d'un don de 40 acres de terres pour chaque d'eux, et ne les ayant pas eus, cet refusé de voter pour ceux qui les leur avaient faite et ne l'avaient pas tenue.

Cette réponse, fondée sur des preuves authentiques, et que n'a pu récuser le comité, vaut de l'or, car elle est un enseignement pour tous, principalement pour ceux qui avaient fondé sur les affranchis leur domination fermée dans les Etats du Sud. Pour eux c'est plus qu'un enseignement, c'est une leçon. Ils cherchaient des preuves d'intimidation: et de fraude et ils n'ont trouvé que des preuves de rancune et de mécontentement. Ces investigateurs doivent se demander maintenant si ces 40 acres promis n'eussent suffi, en admettant la concession comme faite! Et de graves doutes restent dans leur esprit. Quoique avec de terre ne donnent pas la fortune, et les affranchis qui les comptent obtenus ne seraient que plus opiniâtre. Si l'on veut voir la Louisiane et s'adonner à jamais en force productive, qu'on tienne cette promesse; qu'on la tienne aussi dans tous les anciens Etats à esclaves, et l'agriculture est perdue au Sud. Une fois les 40 acres donnés, il n'y aurait presque plus rien pour personne, les nègres ne feraient plus rien si pour les autres si pour eux mêmes. Ils sont déjà assez enclins au vagabondage, et cherchant partout une rémunération dans le hasard. La propriété, dans leurs mains, n'en ferait pas des cultivateurs industrieux et sobres; elle n'en ferait pas même des résidants, elle ne pourrait où faire que des ouvrages et des ouvrages de la pire espèce, pillant tel ce qu'ils ne pourraient avoir chez eux et détruisant là les biens qu'ils sont hors d'état d'acquérir eux-mêmes. On ne verrait bientôt plus dans les campagnes que des bandes errantes de noire, livrées à la passion du vol, et autorisées à errer par le mouvement de mutation qu'on leur aurait inculqué. La conscience des 40 acres dont il a été tant question aurait la manière légale de vagabondage des nègres, de vagabondage inquiet, stérile, ou-vrant, ambitieux, et universel destructeur de la propriété d'autrui.

C'est pourtant dans cette voie, dont aucun des carnotiers n'est chargé ni conçéré dans cet artifice, que le plus fort veut que nous cheminions nos législateurs et nos juges. Butler, il faut en convenir, n'y pensait pas; Banks n'y pensait pas. Herbert n'y pensait pas; Cauby n'y pensait pas; ces deux derniers surtout même ne pouvait le chose comme une absurdité impossible. Mais le plus fort a marché depuis que tous ces grands hommes appelés à gouverner la Louisiane y ont laissé des traces. Butler et Banks particulièrement ont fait d'énormes progrès, et ces progrès nous ont valu ici Sheridan qui le premier a introduit l'élément nègre dans notre administration locale. Depuis lors nous avons payé cher et nous payons cher tous les jours cette fatale introduction. Les nègres font perdre à la ville, et ici nous pouvons ajouter l'Etat, qui paye comme la ville, des millions et des millions de piastres. La perte de ces millions, causée par l'ineptie de cette race admise dans nos législatures et dans nos conseils municipaux, justifie entièrement le titre de cet article. Le Nord ne pouvait nous imposer une contribution plus terrible.

L'ABOLITION DE L'EGLISE PROTESTANTE EN IRLANDE.

Comme nos lecteurs l'ont déjà appris par les dépêches télégraphiques, la Chambre des communes a voté, aux deux tiers de majorité, le bill qui abolit en Irlande l'Eglise protestante. Avant que ce bill ne devienne une loi constitutionnelle, il faut qu'il ait reçu la sanction de la Chambre des lords, puis la signature de la reine. Quant à cette dernière formalité, personne ne s'en inquiète, car c'est, en effet, une pure affaire de forme. Il y a bien longtemps que le souverain, dans la Grande-Bretagne, ne s'est hasardé à retarder par son véto l'accomplissement inévitable, en fin de compte, des volontés réunies des deux Chambres du Parlement. Et la reine Victoria, si intensée que boient ses sentiments en faveur de l'église protestante, connaît trop ses devoirs constitutionnels pour ne pas approuver le bill, s'il lui est envoyé par la Chambre des lords.

Mais celle-ci votera-t-elle ce bill? Telle est la question que l'on se pose à présent, en Angleterre, avec d'autant plus d'anxiété ceux qu'on ne posait dès que la question a été mise sur le tapis. Sur ce point, nous trouvons les conjectures les plus opposées émises dans les journaux anglais. Cependant, il faut reconnaître que la majorité d'entre eux admet qu'il sera bien difficile aux lords de repousser une loi votée à une grande majorité par les députés des Communes qui, aux mêmes, semblent bien réellement représenter à ce propos l'opinion générale du pays, puisque les dernières élections au Parlement ont été faites sur le terrain du bill d'Irlande.

Toute l'opposition que la Chambre des lords pourrait exercer contre l'abolition de l'Eglise d'Irlande se bornerait, même d'après certaine organes ultra-protestants, à retarder la promulgation du bill jusqu'à une prochaine session.

☞ M. Th. Bailly Blanchard, un de nos plus honorables négociants, est mort le 2 juin, à Paris, où, d'après ce qui nous a été rapporté, il s'était rendu pour s'y fixer. Il avait 71 ans, et paraissait jouir d'une santé encore florissante peu ces âges. Sa mort sera vivement regrettée dans la Nlle Orléans, où il avait un grand parcle d'amis. Il est d'une excellente famille du Cap Français, à St Domingue, d'où il était venu il y a près de 60 ans. M. Bailly Blanchard appartenait à cette classe d'hommes, assez rares aujourd'hui, chez lesquels l'honneur et tous les sentiments nobles dominent d'une manière exclusive. Aussi jouissait-il en ce pays d'une considération universelle. Son habileté, tout autant que sa délicatesse lui avaient valu une confiance sans borne et qu'il justifia toujours. M. Bailly Blanchard n'était pas seulement un homme d'affaires; c'était aussi un homme de monde des plus courtois et des plus polis. Plein d'esprit, causeur aimable, au langage clair et facile, il donnait à l'instant une haute opinion de lui même, et ceux qui l'approchaient se l'oubliaient plus la raison de cette impression qu'il avait faite lui est continuée par son fils, M. T. Bailly Blanchard, avec le même honneur, la même probité et la même distinction.

☞ La Loterie se tire le 26. Avez-vous votre billet? C'est encore une somme de $30,000 que l'on pourra gagner pour $12. Que chacun essaie en chance de faire fortune.

CAUTIONNEMENT DE LA COMPAGNIE DES ABATTOIRS.—La valeur de ce cautionnement a été contestée hier devant la Sixième Cour de District. Mais le juge n'en a pas moins maintenu ce premier décision qui lève l'injonction contre la Compagnie, quitte à celle-ci de fournir un autre cautionnement plus valable.

L'association des bouchers s'est adressée, en attendant, à la Septième Cour de District pour obtenir une nouvelle injonction. Leur demande a été soutenue par MM. Mills, Cotton et Spofford contre MM. Hunt et Rosselins. Le pour'a dit qu'elle avisera.

Bien que les bouchers aient plus de chances de succès devant la Septième Cour de District que devant toutes les autres, ils ne bornent pas là leur action. Ils se rassemblent fréquemment pour délibérer, et dans une réunion qui a eu lieu hier soir au coin des rues Gravière et Tchoupitoulas, ils ont résolu que le président, M. Esnaban, serait soutenu par eux, dans tout ce qu'il entreprendrait pour le succès de l'association. Voilà une résolution à laquelle nous applaudissons. Il est temps de mettre de vie de pendant quelque temps, que de subir le joug d'une pareille compagnie. Il faut absolument qu'elle abdique.

RECIPROCITE COMMERCIALE.

Si le grand principe de la liberté du commerce venait à se perdre dans le monde par une de ces recrudes universelles comme on voit quelquefois nous les gouvernements de hasard, ce principe se trouverait encore dans les arrondissements de gouvernement de France, car c'est à l'Empire qu'appartient l'honneur de tous les progrès commerciaux et économiques de cette époque. A l'initiative diplomatique des agens de cet Empire, Grant vient de répondre par la proclamation suivante

"Attendu que j'ai été informé par le comte de Faverey, ambassadeur d'Autriche de France, que l'empereur a décrété l'abolition, à dater de ce jour, des droits différentiels perçus dans les ports français sur les marchandises importées de leur lieu d'origine sous pavillon américain:

Je déclare et proclame, en vertu de l'autorisation implicite dans un acte du Congrès, de 7 janvier 1824, et dans un acte additionnel de 22 mai 1828, qu'à dater de ce jour, et aussi longtemps que les marchandises seront admises dans les ports français sous pavillon américain sous des conditions précises, les droits différentiels, perçus jusqu'à ce jour sur les marchandises importées de leur lieu d'origine dans les ports américains sous pavillon français seront abolis."

La décision qui précède a été prise en vertu de la notification suivante faite au gouvernement des Etats-Unis par M. le comte de Faverey, chargé d'affaires d'Autriche:

Légation de France aux Etats Unis
Washington, 12 juin 1869.

Monsieur le Secrétaire d'Etat: Conformément à la dépêche de Votre Excellence en date que vous avez adressée à M. Berthemy, à la date du 19 mars dernier, j'ai été le gouvernement impérial de vous informer, par ordre du prince impérial, de l'abolition des droits différentiels sur les marchandises importées en France de leur lieu de production, sous pavillon américain.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus une copie de la dépêche que je viens de recevoir, à ce sujet, de son excellence le ministre des affaires étrangères. Si, comme vous le savez, les droits différentiels sur les marchandises importées en France de leur lieu de production, sous pavillon américain, ont été abolis à partir de 12 juin 1869.

En conséquence, et conformément à ce qu'a fait savoir cette note, je prie Votre Excellence d'avoir le bonté de prendre les mesures nécessaires pour que des avantages réciproques soient accordés à la France par le gouvernement des Etats-Unis.

Agréez, etc.

COMTE DE FAVEREY.

Voici la traduction de la dépêche transmise à M. de Faverey par M. le marquis de La Valette:

M. le chargé d'affaires de France à Washington.

Les droits différentiels sur les marchandises importées de lieu de leur production, sous pavillons américains, ont été supprimés à partir d'aujourd'hui, dans les ports de l'empire. Demandez la réciprocité.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES.

Nouvelles du Paraguay.

On lit dans la *France*:

Pour la première fois depuis cinq ans, c'est-à-dire depuis le commencement de la guerre dans la Plate, nos provinces ont été trompées. Pour la première fois, en effet, une dépêche de source paraguayenne, annonçant une victoire ou désastreuse, a été démentie à peu près aussitôt. Nous avons été informés d'un démenti envoyé par une dépêche de source brésilienne.

Nos lecteurs comprendront que cet événement extraordinaire nous ait tous pendant très jours dans un singulier état de perplexité, notre habitude étant, en effet, de ne parler de la guerre de la Plata qu'après avoir reçu les nouvelles provenant des deux côtés.

Il y a trois jours, les journaux de Paris ont donné publié, avec la mention *source paraguayenne*, une dépêche annonçant un triple échec pris par les Brésiliens, dans leurs dernières efforts contre la république du Sud-Amérique.

Les généraux de l'empire centrogène du Nouveau-Monde voulaient préparer une arrivée triomphale à leur nouveau commandant en chef, le comte d'Eu, membre de la famille d'Orléans et héritier présomptif de l'empereur de Brésil. Ils ont attaqué les Paraguayens près de Laguna, à Rosario, et sur la rivière Tebicuary, on pistéi ce sont eux qui, en s'avançant trop sur des trois points, ont été surpris et battus par les soldats de Lopez.

Cette triple défaite étant resté sans démenti de la part des Brésiliens, nous sommes autorisés à la croire authentique, et elle interprète bien comme nous le pensions, le genre de guerre entreprise que Lopez dont, dans ces opérations, aux envahisseurs de son pays.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Serrano a composé son cabinet.

Saisie de soixante Distilleries non autorisées.

Division du Cabinet sur la question cubaine

Naufrage du steamer "Cricket,"

Aspect favorable des récoltes en Virginie.

Nouvelles Européennes.

Londres, 19—Le prince de Galles et la duc de Cambridge étaient présents à la Chambre des Lords pendant toute la durée des débats la nuit dernière.

On lit dans le *Herald*: Le président, cité et certain, désire nommer une Cabinet en dévoté de belligérants, mais le cabinet est contre lui dans cette question. Les secrétaires Fish et Boris sont sympathiques aux Cubains, mais l'avocat-général Hoar et le secrétaire Boutwell ne sont pas sympathiques aux Cubains, mais ils ne sont pas prononcés contre eux.

Le steamer Cricket a fait naufrage entre Key West et la Havane.

Londres, 19—Une motion a été faite aujourd'hui à la Chambre des Communes, pour que l'assemblée se formât en comité afin de discuter le nouveau traité de commerce avec la France, le traité actuellement en vigueur expirant avant la session prochaine. Bright, dans un discours énergique, s'est opposé à ce qu'il fût donné suite à cette proposition. La Chambre a rejeté l'amendement par un vote de 101 contre 152.

Fomard, ministre d'Espagne auprès du gouvernement anglais, a donné un démenti.

Paris, 19—Une foule nombreuse a suivi le convoi funèbre des émeutiers tués dans les dernières désordres. L'ordre n'a pas été troublé.

Madrid, 19—Serrano a prêté serment comme Régent d'Espagne. Des manifestations nationales ont eu lieu dans la ville de la décéscoin. Le cabinet est ainsi composé: Prim, président du Conseil et ministre de la guerre; Silvela, ministre d'Etat; Herrera, ministre de grâce et de justice.

Madrid, 19—Huit cents personnes arrêtées à la suite des derniers désordres ont été relâchées. Deux cents sont encore en prison.

Nouvelles de Washington.

Washington, 19—Le trésorier Spinner restera absent pendant quelques semaines, à cause du décès de sa femme.

La distillerie Ultmann, de Baltimore, a été saisie aujourd'hui.

Washington, 19 juin.—Les recettes de Revenu intérieur se sont élevées aujourd'hui à près d'un million.

J. E. Garcia, de l'île de Cuba, est en ce moment dans notre ville.

Wade a fait mercredi une visite à Brigham Young.

Les messagers de la Trésorerie qui étaient jusqu'ici des personnages sont tous démontés de balayer les bâtiments dans lesquels ils sont employés.

Les rapports officiels du service de Revenu annoncent la saisie de soixante distilleries illégales dissimées dans les montagnes de la Virginie, le Tennessee et la Caroline du Nord.

On affirme qu'après le retour du président Grant, le cabinet s'occupera de la question cubaine et arrêtera une ligne de conduite politique positive. Le secrétaire Fish désirerait une action directe soit indirecte dans les mesures prises récemment contre certaines personnes du parti cubain.

Delano demande le secours des soldats de marine pour former les distilleries non autorisées dans les faubourgs de Philadelphie. La population ayant reçu à coup de pierres les officiers du revenu.

Nouvelles Diverses.

Boston, 19—Les autorités de la Douane disent que l'expédition en douane du steamer Dolphine, jadis pirate, a été parfaitement régulière. Son capitaine de navire de guerre n'a pas douteux, mais en destination est connue seulement des personnes qui en ont charge.

Richmond, 19—La convention de Staunton s'est ajournée *sine die* hier soir, après avoir voté des remerciements aux citoyens de Staunton, aux directeurs des diverses institutions publiques et aux chemins de fer, pour leur courtoisie.

Le vote du chemin de fer de Chesapeake et de l'Ohio sera certainement approuvé ensuite, en attendant, à la Septième Cour de District pour obtenir une nouvelle injonction. Leur demande a été soutenue par MM. Mills, Cotton et Spofford contre MM. Hunt et Rosselins. Le pour'a dit qu'elle avisera.

Bien que les bouchers aient plus de chances de succès devant la Septième Cour de District que devant toutes les autres, ils ne bornent pas là leur action. Ils se rassemblent fréquemment pour délibérer, et dans une réunion qui a eu lieu hier soir au coin des rues Gravière et Tchoupitoulas, ils ont résolu que le président, M. Esnaban, serait soutenu par eux, dans tout ce qu'il entreprendrait pour le succès de l'association. Voilà une résolution à laquelle nous applaudissons. Il est temps de mettre de vie de pendant quelque temps, que de subir le joug d'une pareille compagnie. Il faut absolument qu'elle abdique.

☞ La Loterie se tire le 26. Avez-vous votre billet? C'est encore une somme de $30,000 que l'on pourra gagner pour $12. Que chacun essaie en chance de faire fortune.

CHRONIQUE LOCALE.

NOMINATIONS.—Le gouverneur a nommé M. George Stabenow, président de la paroisse d'Iberville, et M. B. F. Lombrigh, juge de paix, Ebenward, dans la paroisse de Calcasieu.

LA FABRE A LOUTER.—Le steamer *Concordia*, de Boston, calant 17 pieds 6 pouces, a passé la barre de la Passe à Loutre sans le moindre difficulté. C'est la première grande marine qui ait pu faire cette voie pour pénétrer dans le Bayou, et son exemple ne peut manquer d'être suivi désormais par les navires de grand tonnage. Le même jour, le rapport du lieutenant Payne, commandant le navire d'argent *Kanawha*, se trouvant aussi *Kanawha* remarque M. Payne se fait fort de maintenir en toute saison, la Passe à Loutre à une profondeur de dix-sept pieds six pouces au-dessus du niveau de l'eau.

UN EMPLOYÉ DU BUREAU METROPOLITAIN. F. W. Green, homme de couleur, employé du bureau de la police métropolitaine, a comparu hier matin devant le recorder Beeker, prévenu d'avoir troublé les bonnes mœurs dans un quartier d'être livré à plusieurs actes de violence. Les faits à sa charge remontant au 21 mai dernier. La défense a été présentée par MM. Chambers Lewis et Davis. M. Dalebeimer a soutenu l'accusation au nom de l'Etat. Les dépositions des témoins ont établi que le prévenu Green est reconnu coupable d'avoir insulté plusieurs personnes honnêtes et d'avoir menacé de son revolver le propriétaire d'un magasin d'habillements, ainsi que plusieurs passants qui avaient voulu mettre fin à cette série scandaleuse. La défense a cherché à démontrer qu'il avait fondé sur l'arme d'ameublement, et, à défaut de paiement, à deux jours d'emprisonnement.

A cette occasion, le recorder Beeker a fait le remarquer que le système qui consiste à mêler de couleur et les nègres sont enclins à prendre l'ivresse de la population blanche une attitude provocante. Les polices métropolitaines, a ajouté, est trop impuissante dans notre ville pour que l'on puisse nier d'indulgence vis-à-vis de ces fauteurs de troubles, dans le cas qui vient d'occuper la cour.

Nous comptons plutôt sur l'action du recorder Beeker pour faire comprendre à ceux qui ont le pouvoir de la force que les actes dont Green a été reconnu coupable méritaient une punition plus exemplaire à cette situation que nous ne nous sommes pas exposés de la part des nombreux témoins qui informent la ville, si les membres ou les employés de Bureau de Police se rendent eux mêmes complices des actes les plus répréhensibles.

Les rigueurs de la loi ne devront mesurer à la responsabilité morale des coupables, et avant de prétendre de veiller au maintien de la tranquillité publique sont deux fois coupables lorsqu'ils violent en même temps les lois pour qu'ils ont mission de veiller au maintien.

Nous espérons que le Bureau de Police n'hésitera pas à congédier un employé dont le maintien dans son service serait plus qu'un acte de faiblesse.

DOUBLE ARRESTATION.—Un courtier de coton, sorti en de nos confrères d'outre-Canal, a fait arrêter son jeune et une jeune dame de demi-mondes, et l'accusant de lui avoir volé un gousset et un chaîne. La dame a protesté, prétendant que ces deux objets ont été laissés entre ses mains comme garantie d'une somme d'argent par elle avancée, et elle a pris devant la cour un ordre de séquestre pour affirmer les droits qu'elle prétend avoir. Le courtier a été arrêté à son tour, sur l'affidavit de la jeune personne, comme coupable de parjure et d'arrestation illégale. La jeune dame a été plaignante en ce qui concerne la prétention du courtier, et le jeune homme a été plaignant en ce qui concerne le parjure. Les deux parties ont été relâchées sur leur propre reconnaissance, en attendant que plus ample ait pu être recueilli.

CONCERT.—MM. Hermann, Brun et P. Spiro, artistes et professeurs distingués, donneront, ce soir, un grand concert vocal et instrumental, à la salle de Allemands, rue de Bourbon et Passage de la Bourse. Plusieurs morceaux du talent précisé ses bénéfices sur leur bienveillance. Les programmes sont des plus variés et ne peut manquer d'attirer une foule nombreuse. Les portes seront ouvertes à 7 heures et le concert commencera à 8 heures précises. Le prix de billet est une place, Nos sincères félicitations à MM. Hermann, Brun et Spiro.

INSTITUTION ST LOUIS.—La distribution des prix aux élèves de l'Institution St Louis aura lieu le jeudi, 24 juin, à 7 heures du soir, dans la salle des actes du vieux Bâtiment, rue Dauphine 275, entre Dauphine et Hôpital. Elle commencera par un concert. Nous tenons pour certain l'avenir que cette fête sera brillante, et digne à tous points de l'ancienne réputation de l'Institution St-Louis, Mme E. Le villeneuve. Nous remercions Mme Leville-heureux des invitations qu'elle nous a adressées.

ARRESTATION.—Moses Bush, nègre, a *été arrêté* hier soir; il en prévenu d'avoir commis un vol dans la maison Mme Newman, escalier Dauphine—Ste-Marie. Au moment de son arrestation, Moses Bush avait sur lui plusieurs remèdes et chaîne même coffre destinée à forcer les serrures, et il ranga des volumes.

UN SERVITEUR DE TOUS LES ABUS.—M. J. Julien Hernandez, ex-Secrétaire d'Etat, ex-Gouverneur, ex-membre du Revenu intérieur dans le district de la Louisiane, a été traduit, hier, devant le juge Bailey, à la Nouvelle-Orléans. Il est accusé de parjure. Malice de pente sous l'administration fédérale avant la guerre. Ressuscité après, il a été trouvé coupable, le gouvernement confirmé. En présent le serment d'épreuve, il était ainsi rendu coupable de parjure.

L'accusé allègue pour sa défense qu'il a occupé des emplois publics sans la considération dans le seul but de veiller aux soins des intérêts fédéraux.

Nous ignorons quelle impression pourra produire sur la cour ce moyen de défense. Pour nous, il nous paraît donner la mesure d'une conscience fort élastique, pour ne dire, n'avant pas les notions élémentaires de la droiture.

TEMPÉRATURE.—19 juin 1869.

THERMOMÈTRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN

1 heure A. M.	No 111 rue du Canal.	78 degrés
6 heures A. M.		85
12 M.		87
6 heures P. M.		85

☞ La Loterie se tire le 26. Avez-vous votre billet? C'est encore une somme de $30,000 que l'on pourra gagner pour $12. Que chacun essaie en chance de faire fortune.

BOURSE DE TRAVAIL ET RENSEIGNEMENT DE TERRES.—Le Dr. James O Boyce, président et agent général de Bureau des Commissaires d'émigration, publie aujourd'hui une annonce que nous recommandons à tous ceux qui cherchent du travail et à tous ceux qui ont besoin de travailleurs. D'après cette annonce, un bureau, qui est ouvert de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, a été établi pour l'enregistrement des habitations, fermes ou terres qui sont à vendre. Les planteurs sont invités à adresser au Bureau toutes informations relatives à la salubrité, à la sitendlip de ces terres et aux diverses résolues qu'elles peuvent donner, ainsi qu'aux améliorations s'il y en a. On trouvera de vente au Bureau d'émigration, à l'angle des rues Pelican et Lafayette, une lettre-circulaire qui a été imprimée pour l'information de tous les employés et de tous les planteurs et propriétaires qui voudraient recourir à l'intermédiaire de ce Bureau.

MACHINES A COUDRE DOUR $40.—Cette machine, depuis peint étonnée, présente en Amérique et en Europe, a obtenu une médaille d'or à l'exposition de Paris. Elle donne plaisir et entière satisfaction, étant d'une application universelle, c'est-à-dire étant propre à coudre toutes sortes d'étoffes, et ne faisant presque aucun bruit. Elle est, en outre, très simple, d'une grande solidité et perfection mécanique. L'inventeur de cette machine est présent actuellement à la Nouvelle-Orléans, 6 Place d'armes, No 13. Voyez l'annonce.

COMPAGNIE D'ASSURANCE EQUITABLE SUR LA VIE.—On vous dans une annonce l'intérêt plus loin que cette Compagnie assure sur la vie à des conditions aussi favorables pour les assurés qu'aucune autre compagnie des Etats Unis. Nous remarquons dans la liste de ses directeurs des noms parmi les plus respectés et qui inspirent toute confiance. On peut donc, en toute sécurité, se faire assurer au bureau de la Compagnie d'Assurance Equitable, rue de Canal, No 148.

CONSTRUCTION.—M. Jacob Ott, entrepreneur de bâtisse, rue Delord No 184, Cercle de Tivoli, s'occupe de bâtisse, de réparations, de plan de construction et de tous changements à opérer soit dans les magasins, soit dans les maisons de résidence. On peut aussi le consulter sur les frais d'exécution pour un projet de construction nouvelle, et aux estimations sont faites avec toute la précision désirable. M. Ott fait aussi documents sur commande et répare les fournaises. Voyez l'annonce.

AUX DAMES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—La salle de coiffure *Etna*, au No 56 et 58 étage de la maison de la rue Carondelet, No 3, ayant été brillamment arrangée, sera ouverte pour la réception des dames, aujourd'hui, dimanche, 20 juin, à 7 heures du soir. Voyez l'avis.

VINS.—MM. Cazaux et Vervouxe ont à vendre du vin de Bordeaux, en débarquement du navire Ephrain.

MACHINE A COUDRE DE GROVER & BAKER.—Il est reconnu maintenant que cette machine a beaucoup de supériorité sur les autres et qu'elle réponde à tous les besoins des familles; aussi la recherche-t-on beaucoup, pour son qualité d'un bon marché, pour son qualité d'un bon marché, en vérité, pour un instrument qui a eu les deux premiers prix à la Troisième Foire de l'Etat de la Louisiane et qui a vaincu à l'agent de la maison Grover & Baker la décoration de la Légion d'Honneur à l'Exposition de Paris.

ANCIEN ET EFFICACE.

PLUS DE TRENTE ANS DEVANT LE PUBLIC

LES CÉLÈBRES PILULES DU Dr G. MOLANE.

POUR LA MALADIE DE FOIE.

Le plus grand découverte médicale du siècle.

Des milliers de guérisons en chantent les louanges

Toutes les familles et chacun de vraient en avoir.

SOUFFREZ VOUS MAINTENANT!

Avez-vous mal de tête ou une douleur dans l'

Avez-vous la constipation?

Avez-vous dévoiement?

Avez-vous une mauvaise haleine?

Avez-vous le mal de la tête jusqu'à

Avez-vous la fièvre ou frissons?

Avez-vous des palpitations de cœur?

SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr MOLANE.

Avez-vous une interruption du sommeil?

Avez-vous des bredouillements?

Avez-vous des bredouillements ou des faiblesses?

Avez-vous des étourdissements?

Avez-vous une peau jaune ou décolorée?

ANCIEN ET EFFICACE

SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr MOLANE.

Avez-vous des tubiques ou la diarrhée?

Avez-vous un estomac gonflé ou ballonné?

Avez-vous un esprit morbide ou un manque d'appétit?

Avez-vous des symptômes bilieux quelconques?

SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr MOLANE.

Bouteilles d'environnement. Les détails sont dépassés.

Ce conseil vaut son poids d'or pour les malades. N'achetez que les PILULES DU Dr MOLANE POUR LA MALADIE DE FOIE. Il n'y a de véritables que celles qui portent la signature de

PERRINO BROTHERS.

On vend les dans le monde entier

Le Remède Rouge pour la Diarrhée (Red Diarrhea Remedy) ne guérit pas toutes les maladies du monde.

Pour la choléra morbus et les crampes, employez le R. D. R.

Le R. D. R. n'est pas une préparation anthropique.

Pour la Dysenterie dans toutes ses formes, servez-vous du R. D. R.

Le R. D. R. soulagera et calme l'enfant.

Le R. D. R. est un remède que tout ce qui vient d'exiger la santé.

Le R. D. R. est un remède fort et de Memphis

Une dose de R. D. R. guérit des maux d'estomac.

Le R. D. R. est le remède de l'exportation.

Le R. D. R. est le remède que tout le monde le boit.

Dans la colonne des frais, ajoutez le R. D. R.

Le R. D. R. est le remède que tout le monde emploie.

Le R. D. R. est le remède que tout le monde emploie.

L'English Female Bitters (L'Amer Anglais des Femmes) guérit les maladies de la femme.

Le R. D. R. guérit de la diarrhée.

Le R. D. R. est le défier des femmes mauvaises.

Le R. D. R. guérit les maladies de la femme.

Le R. D. R. est disponible en dessous de cette et de dans.

Le Bouton de Drongoolo & Co. a surpassé les autres.

Pour les dégâts urinaires, servez-vous du Bouton de Drongoolo & Co.

Pour les raises des enfants, employez le Bouton de Drongoolo & Co.

Pour les raises des enfants, employez le Bouton de Drongoolo & Co.

A vendre, en gros, par

WHEELOCK, FINLAY & CO. agents,
coin Gravier et Magazine

MARIE le 17 du courant, par le Rév. Rice Hubert, Ministre de l'Evangile du Conception, M. A. DUMEIGE, de France, à Mlle F. KUNTZ, de la Nlle-Orléans. Pas de cartes.

Décès à Paris le 3 juin 1869, M. TH. BAILLY BLANCHARD Sénr, à l'âge de 71 ans, ancien du Cap